

Extrait du Règlement des Etudes 2017-2018 :

8.2. Remise à Niveau

Afin de responsabiliser chaque élève pour qu'il comble ses lacunes, l'école proposera des dispositifs de remise à niveau. Leurs formes et modalités seront définies dans le bulletin du mois de juin. La remise à niveau pourrait consister en une demande d'approfondissement d'une partie de la matière, des exercices sur cette matière, la présence à de la remédiation, un entretien oral, une épreuve écrite ou toute autre consigne définie par le conseil de classe.

8.3 Soutien de l'élève en difficulté

- des séances de préparation à l'épreuve de remise à niveau seront proposées aux élèves au mois de septembre.

	A compléter en juin	A compléter en septembre
NOM, prénom :		
Classe :	1/2	2/3
Matière :		
Professeur :		

MATIERE à revoir pour combler tes lacunes et/ou assurer les prérequis	<input type="checkbox"/>	CIBLER
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	

<u>Aides suggérées par le professeur</u>		AIDER
<u>Actions que l'élève s'engage à mettre en place avant septembre</u>		RESPONSABILISER
<u>Préparation de l'épreuve sur base volontaire de l'élève</u>	Dès le début de l'année, l'élève peut s'inscrire à des séances de préparation à l'épreuve de remise à niveau. Celles-ci renforceront le travail fourni pendant les vacances.	AIDER
<u>Signatures pour réception</u> Juin 2018	Professeur Parents Elève	RESPONSABILISER
<u>Passage des épreuves</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Épreuves écrites : lundi 1^{er}, mardi 2, jeudi 4 octobre de 15h00 à 16h30. - Épreuves orales : mercredi 3 octobre à partir de 11h20. <p>L'horaire sera établi à la rentrée et communiqué aux élèves pour le 10 septembre au plus tard</p>	EVALUER